



Le Mini-Val « Mars 2015 »

À L'AGENDA

5 au 15 mars Le bureau municipal est fermé.

20 mars Invitation des Dynamiques à 13 h 30 pour une rencontre au centre communautaire.

31 mars Popote roulante. Au menu : soupe au chou et au jambon, riz chinois aux légumes, «spare ribs» et gâteau reine Elisabeth. Commandez auprès de Luce Blais au plus tard le 23 mars en appelant au 819-657-4908.

DATES À RETENIR POUR LE MOIS D'AVRIL

5 avril Joyeuses Pâques !

6 avril Le bureau municipal est fermé.

7 avril Séance ordinaire du Conseil à 19 h.



INFORMATIONS MUNICIPALES

VISITE - PRÉVENTION INCENDIE

La Municipalité de Val-Racine a mandaté le préventionniste de la MRC du Granit, monsieur Martin Simoneau, technicien en prévention incendie, pour effectuer les visites des résidences de la municipalité. Tout au cours de l'année, le préventionniste peut vous demander l'accès à votre résidence afin d'en vérifier la conformité quant aux équipements de prévention contre les incendies. L'article 7 du Règlement no 2008-11 concernant l'établissement et le maintien d'un service de prévention incendie se lit comme suit :

« Article 7) Visite et examen

Pour faciliter l'application du présent règlement, le directeur et tout membre du service peut visiter et examiner, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les bâtiments et structures. À cette fin, une telle personne peut visiter et examiner entre 7 h et 19 h toute propriété mobilière et immobilière, à l'intérieur et à l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice sur tel immeuble et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments ou édifices doivent recevoir cette personne et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement. »



M. Simoneau est identifié d'une carte émise par la MRC du Granit et il vous est possible de le reconnaître grâce à la photo située ci-contre.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

LES DYNAMIQUES

Les Dynamiques vous invitent à vous joindre à eux à chaque 3^e vendredi du mois. Pour ce mois-ci, ce sera le 20 mars à 13 h 30 à la salle du centre communautaire pour tous les gens qui désirent jouer au billard, aux cartes ou au ping-pong et ce, pour se divertir ou tout simplement placoter autour d'un bon café ou d'un thé. Venez faire un tour pour une belle rencontre. Au plaisir de vous voir !



ATELIER DE LANTERNES



Suite à la grande cueillette des mots, un atelier de création de lanterne, d'une durée de trois heures, aura lieu dans chaque municipalité de la MRC du Granit. Les lanternes seront mises en évidence lors de la création du spectacle à Lac-Mégantic, puis seront ensuite remises à chacune des municipalités.

Les matériaux nécessaires pour la fabrication d'une lanterne seront fournis gratuitement ainsi qu'une collation et du café. Cet atelier se veut un atelier léger, créatif et heureux pour toute la famille à partir de l'âge de 6 ans.

Vous devez vous inscrire en laissant un message sur la boîte vocale du bureau municipal au 819-657-4790 ou par courriel à yracine@xplornet.com en informant le nombre de personnes ainsi que leur âge respectif. Jusqu'à 30 participants peuvent s'inscrire au plus tard le 18 mars. Si le minimum de 5 participants est atteint, l'atelier aura lieu soit à 18 h 00 le vendredi 27 mars ou le mercredi 1^{er} avril à 18 h 30 au centre communautaire. La date la plus populaire sera retenue.

REPAS CONGELÉS - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Les aînés de la MRC du Granit âgés de 65 ans et plus *en perte d'autonomie* peuvent bénéficier du nouveau service offert par le Centre d'Action Bénévole soit la livraison de repas congelés à domicile. Pour information, composez le 1-819-583-3482 poste 27.

À VENDRE

- Souffleuse Columbia modèle 1028 avec démarreur à 650 \$. Une Toyota Echo 2005. Une motoneige Bombardier MX2-X 800 HO. Appelez Clément Brière au 819-657-4956.



PASSEZ UN BON MOIS !

TROIS PROGRAMMES D'AIDE - CONSTRUCTION ET RÉNOVATION



PROGRAMME DE SUBVENTION (CRÉDIT DE TAXES MUNICIPALES)

Le règlement no 228 décrétant un programme de revitalisation 2011-2016 de la Municipalité de Val-Racine permet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels après la fin des travaux de rénovation ou de construction **dans le secteur du périmètre urbain**. Il suffit de compléter votre formulaire de demande de subvention lors de votre demande de permis de rénovation ou de construction. Ce programme est en vigueur jusqu'au 28 mars 2016.



«RÉNOCLIMAT» ET «CHAUFFEZ VERT»

Le volet « Amélioration de l'efficacité énergétique » est basé sur le principe de l'amélioration de la performance énergétique d'une habitation mesurée en comparant le résultat d'une première évaluation énergétique de l'habitation avant travaux au résultat d'une seconde évaluation énergétique après travaux. Ces évaluations énergétiques de l'habitation sont effectuées par des conseillers évaluateurs accrédités.

Le volet « Chauffez vert » vise la conversion d'un système de chauffage principal qui utilise le mazout, le propane ou tout autre combustible fossile à l'exception du gaz naturel. Pour demeurer admissible, ce système principal doit être remplacé par un système alimenté par des énergies géothermique, hydroélectrique, éolienne ou solaire.

Il est possible pour un participant de combiner le volet « Chauffez vert » au volet « Amélioration de l'efficacité énergétique ». Vous pouvez visiter le portail du gouvernement du Québec pour plus de détails sur ces deux volets ou composez le 1-866-266-0008.



CRÉDIT D'IMPÔT LOGIRÉNOV

Si vous prévoyez des rénovations à votre résidence principale, le programme LogiRénov, du ministère des Finances du Québec pourrait vous être profitable. L'aide maximale se chiffre à 2 500\$ sur des dépenses de 15 500 \$ ou plus. La mesure s'applique à 20 % du montant total des dépenses admissibles excédant 3 000 \$. Par exemple, des travaux de 8 000 \$ se traduiront par un crédit d'impôt de 1 000 \$ (8 000 \$ - 3 000 \$ X 20%). Les projets admissibles visent l'espace habitable d'une maison (cuisine, chambre, sous-sol) de même que des aspects extérieurs comme la toiture ou le revêtement. Les projets non admissibles sont, par exemple, des travaux d'aménagement de terrain, construction d'une clôture, l'ajout d'un spa ou d'une terrasse. Les propriétaires intéressés doivent signer une entente avec un entrepreneur au plus tard le 30 juin 2015 et avoir complété les travaux au 31 décembre 2015. Pour plus d'information, composez le 1-888-627-6666 ou visitez le site www.finances.gouv.qc.ca/fr/index.asp



Municipalité Régionale de Comté du Granit

3502, RUE AGNÈS
LAC-MÉGANTIC (QUÉBEC) G6B 1L3
TÉLÉPHONE: 819-583-0181
TÉLÉCOPIEUR : 819-583-5327



AVIS PUBLIC

VISITE DES PROPRIÉTÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité Régionale de Comté du Granit

Conformément aux dispositions de l'article 36.1 de la *Loi sur la FISCALITÉ MUNICIPALE*, Avis est, par la présente, donné aux contribuables des municipalités de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que les représentants du service d'évaluation de la MRC du Granit et de la firme d'évaluation Jean-Pierre Cadrin procéderont, au cours des prochains mois, à une visite complète de votre propriété, et ce dans le but de reconstituer et mettre à jour les données de nos dossiers d'évaluation détruits par le feu lors de la tragédie du 6 juillet 2013.

Cette visite se fera entre le début mars et la fin décembre 2015.

En regard de l'article 15 de la même Loi, il est de votre devoir de donner au représentant (e) de la MRC, l'accès à votre propriété. Celui-ci sera muni d'un ordinateur portable et d'une carte d'identité sur laquelle apparait sa photographie, délivrée et certifiée par le directeur de l'Organisme Municipal Responsable de l'Évaluation de la MRC du Granit.

Si vous avez des questions concernant ces visites, n'hésitez pas à contacter monsieur Sylvain Couture, coordonnateur des inspecteurs (trices) au Service d'évaluation de la MRC au 819-583-0181 poste 106 ou scouture@mrcgranit.qc.ca

Serge Bilodeau,
Secrétaire-trésorier
Directeur général